

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juin 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 juin 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Noëlle ARMAND

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 65

Etaient présents : 49 (dont 4 suppléants)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BARBANSON Fabienne, BOTTINI Monique, CAHN Philippe, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, DONZE André, DUPOUX Sébastien, FERNANDES José, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GAUTHIER Eliane, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, PILOZ Odile, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, VIARSAC Roger, CHAUVET Marie-Thérèse, NELH Gérard, PERNET Jean-Luc, VINCENT Michel

Etaient absents ou excusés : 35

ACHAT Ginès, BALDUCHI Monique, BOMPARD Jérôme, BONNEFOY Martial, BONTOUX Géraud, BREDY Muriel, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GRONCHI Yoann, GROSS François, HAMARD Marc, LAFFITTE Didier, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NIVON Jacques, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 16

AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à FERNANDES José, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à VIARSAC Roger, CARRERE Christian donne procuration à LAGET Jean-Michel, CHAREYRE Laurent donne procuration à CAHN Philippe, CIRER-METHEL Pascal donne procuration à ARMAND Marie-Noëlle, LAURENT Marie-Christine donne procuration à LANTHEAUME Pascal, LOUPIAS Aurélie donne procuration à TEULADE Christian, MONIER Marie-Pierre donne procuration à DAYRE Thierry, PENIGAUT Alexandre donne procuration à LEDESERT Philippe, ROUSSELLE Didier donne procuration à PILOZ Odile, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc, TREMORI Michel donne procuration à HAIM Juliette

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

Mobilités

082-2025 Convention cadre de partenariat 2025-2027 avec l'association Dromolib

La Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP), en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités secondaires et délégataire de la Région pour les mobilités actives ainsi que pour les mobilités solidaires et partagées, souhaite conclure une convention de partenariat avec l'association Dromolib.

Cette convention vise à mettre en œuvre un ensemble d'actions en faveur de l'écomobilité sur le territoire. L'objectif principal est de faciliter les déplacements des habitants et des résidents occasionnels du territoire, tout en encourageant un report modal de l'usage individuel de la voiture vers les transports collectifs (train TER, lignes régulières) et vers des modes de déplacement alternatifs (covoiturage, autopartage, vélo à assistance électrique, etc.).

Ces actions seront mises en œuvre en cohérence avec le schéma des mobilités durables et le schéma directeur cyclable, tous deux adoptés par la CCBDP.

La convention s'articule autour de trois volets complémentaires :

- **Volet étude et expertise** : accompagnement technique des services de la CCBDP dans la mise en œuvre du Schéma des mobilités.
- **Volet accompagnement** : réalisation d'actions concrètes de mobilité durable sur une période de trois ans, telles que vélo-école, ateliers de réparation, ou encore animations autour de la filière vélo.
- **Volet animation** : sensibilisation des différents publics à l'écomobilité, notamment les scolaires et les entreprises.

Ces actions pourront être ajustées en fonction des besoins identifiés au cours de la durée de validité de la convention.

Le coût estimé de cette convention s'élève à 15 900 € sur trois ans, soit 5 300 € par an, dont 300 € de cotisation annuelle, correspondant à environ 11 jours de travail par an. Ce budget a d'ores et déjà été inscrit dans le cadre du BP 2025 voté le 8 avril 2025.

Cette convention, d'une durée de 1 an est renouvelable 2 fois, avec l'accord des deux parties et sous conditions de résultats d'intervention (article 2 de la convention).

Vu la loi n° 2015-991 du 24 décembre 2019 dite loi d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu la délibération n° 37911 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 23 et 24 février 2021 relative à la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités et au partenariat avec les communautés de communes ;

Vu la délibération n° 20-2021 du Conseil communautaire de la CCBDP du 30 mars 2021 relative à la non-prise de compétence proposée par la loi d'orientation des mobilités au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° 121-2021 du Conseil communautaire de la CCBDP du 28 septembre 2021 relative à la convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités actives sur le territoire de la CCBDP ;

Vu la délibération n° 208-2022 du Conseil communautaire de la CCBDP du 8 décembre 2022 relative à l'approbation du schéma directeur cyclable de la CCBDP ;

Vu la délibération n° 035-2023 du Conseil communautaire de la CCBDP du 28 mars 2023 relative à l'approbation du schéma des mobilités durables de la CCBDP ;

Vu la délibération n° 078-2024 du Conseil communautaire de la CCBDP du 30 avril 2024 relative à la convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités partagées sur le territoire de la CCBDP ;

Considérant que la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale est autorité organisatrice des mobilités secondaires et délégataire de la Région pour les mobilités actives, solidaires et partagées ;

Considérant que le schéma des mobilités durables et le schéma directeur cyclable ont été adoptés et nécessitent un accompagnement pour leur mise en œuvre ;

Considérant que l'association Dromolib propose un partenariat structuré autour de trois volets : expertise technique, accompagnement opérationnel et actions de sensibilisation à l'écomobilité ;

Considérant que le montant de cette convention est estimé à 15 900 € sur trois ans, soit 5 300 € par an, incluant une cotisation annuelle de 300 € ;

Cette convention, d'une durée de 1 an est renouvelable 2 fois, avec l'accord des deux parties et sous conditions de résultats d'intervention (cf. article 2).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 65

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention cadre de partenariat 2025-2027 avec l'association Dromolib jointe en annexe ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Marie-Noelle ARMAND



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 01/07/2025

Mise en ligne le : 01/07/2025

Ampliation à : Dromolib